



TARIFS ALP 2024

Suite à la décision n° D381-2023 du 17 novembre 2023, voici les nouveaux tarifs des Accueils de Loisirs Périscolaires applicables à compter du 08 janvier 2024 :

QUOTIENTS VILLE		MATIN	MIDI			SOIR
			REPAS +	ACCUEIL =	TOTAL MIDI	
0,00	400,99	0,49 €	2,45 € +	0,73 € =	3,18 €	0,73 €
401,00	600,99	0,58 €	2,62 € +	0,90 € =	3,52 €	0,90 €
601,00	800,99	0,69 €	2,86 € +	1,04 € =	3,90 €	1,04 €
801,00	1000,00	0,78 €	3,04 € +	1,19 € =	4,23 €	1,19 €
1000,01	2000,00	0,92 €	3,28 € +	1,37 € =	4,65 €	1,37 €
≥ 2000,01		0,93 €	3,48 € +	1,40 € =	4,88 €	1,40 €

*En cas de réservation faite hors délais (après le jeudi soir pour la semaine suivante) : **tarif triplé** (une fois le dispositif « joker » mobilisé par les parents*).*

*En cas de retard générant un dépassement du temps d'accueil (après 18h30) : **facturation forfaitaire de 5 € supplémentaire par enfant** (une fois le dispositif « joker » mobilisé par les parents*).*

**Chaque famille bénéficie d'un « joker » par enfant et par trimestre. Son utilisation est à la discrétion de la famille qui devra se manifester via la messagerie du portail famille ou directement sur l'école en remplissant un formulaire.*